

**ADRESSE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
PAR DES CITOYENS DE CACOUNA, SAINT-ARSÈNE, SAINT-  
ÉPIPHANE ET L'ISLE-VERTE  
POUR SA RÉUNION DU 19 JUILLET 2006**

**1.** Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup s'est donnée comme mandat dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 147-06 relatif à la construction d'éoliennes:

- De protéger la qualité de vie des résidants
- De protéger les corridors d'oiseaux migrateurs
- D'éviter l'encerclement visuel des villages et d'éviter de restreindre leur expansion future
- D'éviter la surcharge d'éoliennes dans le paysage
- De préserver le paysage à proximité des axes touristiques et des secteurs de villégiature

**2.** Tous et toutes sont d'accord pour le développement éolien mais pas à n'importe quel prix, pas n'importe comment, pas n'importe où et pas par n'importe qui; hormis un amendement plus strict du RCI pour assurer le bien-être de la population et l'intérêt public, la MRC de Rivière-du-Loup pourrait envisager un projet éolien rentable qui exclue le territoire habité et agricole (zone forestière) et qui considère un partage équitable des revenus entre les municipalités de la MRC.

**3.** Durant les audiences publiques (BAPE), il a été démontré à partir de carte de réseaux électrique qu'il était possible d'aménager des parcs éoliens en dehors du territoire agricole, loin des lieux habités et loin de la vue des lieux habités.

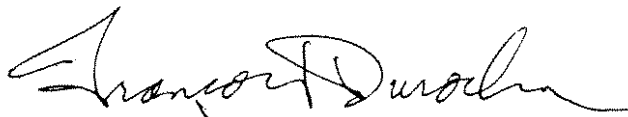
**4.** En ce sens, le RCI devrait prévoir des mesures plus strictes qui encadreraient la protection du territoire agricole, des corridors migratoires et des aires de repos et de nidification, la protection de la qualité de vie de la population (loin des lieux habités et de la vue des lieux habités), dans les zones inhabitées, en dehors des zones à caractère patrimonial, historique et à fort potentiel récréo-touristique et de villégiature, et la préservation et la protection des aéroports et pistes d'atterrissage, des infrastructures routières et électriques, etc.

**5.** Nous demandons de plus aux membres de la MRC de Rivière du Loup de prendre en considération qu'en participant au projet de Skypower, celle-ci s'engage sans études d'impacts crédibles dans un processus de privatisation de l'électricité, à une démarche visant la dépendance énergétique du Québec, une fuite des capitaux de la province de Québec engendrant des conséquences graves pour l'avenir de l'ensemble des citoyens du Québec; nous proposons qu'Hydro-Québec puisse être le promoteur dans le cadre de la nationalisation de l'électricité au Québec.

6. Pour toutes ces raisons, au nom de plusieurs citoyens de Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Épiphane, L'Isle-Verte ainsi que d'autres municipalités de la MRC, nous demandons aux maires membres de la MRC de Rivière-du-Loup de maintenir le statu quo sur le RCI numéro 147-06 en attendant la décision du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).



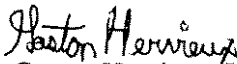
(Signé) Bertrand Gaudreau, Cacouna



(Signé) François Durocher, Saint-Arsène



(Signé) Joanne Doucet, Saint-Épiphane



(Signé) Gaston Hervieux, L'Isle-Verte

Ce 18 juillet 2006